

cela paraissait être une erreur cléricale. Il (l'ORATEUR) avait hésité cependant à soumettre son rapport à la Chambre avant de savoir du juge si c'était un vice de procédure ou une erreur cléricale. En réponse à un télégramme il apprit que les procédures avaient été faites en vertu de l'Acte de 1873. Il avait télégraphié au juge qu'il serait nécessaire d'amender le certificat et de le transmettre, et qu'alors le bref serait émané de nouveau, aucunes procédures n'ayant été faites en vertu du premier bref qui avait été arrêté en chemin.

L'HON. M. MACKENZIE pense que l'ORATEUR a bien fait d'attendre le certificat amendé. Ça n'aurait jamais fait d'amender un certificat sur un simple télégramme.

LE TRÈS HONORABLE SIR JOHN A. MACDONALD pense que sous les circonstances, vu que cela n'aurait causé qu'un délai momentané, c'était mieux d'attendre le certificat amendé, avant d'émaner le bref.

LE BUDGET.

L'HON. M. TUPPER continue son discours. Lors de l'ajournement de la Chambre j'étais en voie de référer brièvement aux observations du Ministre des Finances touchant l'important sujet qu'il avait soumis à la Chambre concernant les emprunts contractés en Angleterre. Avant de le faire, cependant, je réclamerai l'attention de la Chambre pour quelques instants encore au sujet d'une autre partie très-importante du discours que l'hon. Ministre des Finances vient de prononcer. Je veux parler de ce qui a rapport au budget de la présente année. La Chambre doit se rappeler, qu'il n'y avait pas de sujet sur lequel l'hon. monsieur aimait le plus s'étendre durant les quatre dernières années que sur les accusations d'extravagance portées contre l'ancien Gouvernement. Depuis le moment où l'hon. monsieur fit opposition à l'ancien Gouvernement, jamais budget n'a été soumis sans rencontrer les plus sévères critiques de cet hon. monsieur, sous prétexte de témérité et d'extravagance; et encore à la dernière session, l'hon. monsieur, de son siège sur les bancs du trésor, poursuivit la même voie, et dans les termes les plus forts qu'il put trouver, qualifia l'action de ses prédécesseurs

quant à la dépense qu'ils avaient de temps à autre soumise à la Chambre, comme étant au plus haut degré inutile et extravagante. Je citerai un seul passage du discours de l'hon. monsieur lors de la dernière session, ayant trait à ce sujet :

“ Le gouvernement est prêt à prendre l'entière responsabilité de ses propres actes; mais il n'est pas disposé à se charger, et aucuns de ses partisans ni le pays en général ne s'attendaient pas à ce qu'il se chargeât, d'aucune responsabilité à l'égard des actes de ses prédécesseurs contre lesquels il avait protesté de toutes ses forces; qu'il avait opposés à chaque étape à mesure qu'ils proposaient, et pour les suites desquels on doit à présent pourvoir.”

Maintenant, je vois que l'organe de l'administration en cette cité, attire l'attention du pays aux estimés que le Ministre des Finances a soumis; je lis du *Times* d'Ottawa, en date du 13 février:—

“ Ces chiffres sont dignes d'un examen sérieux de la part de nos lecteurs, car ils démontrent que le gouvernement de M. Mackenzie remplit à la lettre l'engagement pris vis-à-vis du pays, savoir: De gouverner la Puissance efficacement en même temps qu'économiquement.”

Maintenant, j'ai, comme un des lecteurs du *Times*, accepté son avis et agi en conséquence. J'ai examiné soigneusement le budget que l'hon. monsieur a soumis, dans le but de m'assurer si cet hon. monsieur entretient les mêmes sentiments sur les bancs du trésor qu'il entretenait lorsqu'il était dans l'opposition, et qu'il exprimait si fortement à la dernière session. Mais j'ai parcouru ce budget avec tout le soin possible sans pouvoir découvrir aucune preuve quelconque que cet hon. monsieur avait l'intention de remplir l'engagement que le gouvernement dont il forme partie avait pris vis-à-vis du pays de diminuer la dépense publique et d'économiser les deniers publics. Au contraire je suis prêt à prouver, d'après le Budget même, que si l'ancien gouvernement avait été extravagant, celui-ci l'était bien plus. Je suis prêt à démontrer d'après le budget que jamais dans l'histoire du pays on trouvera un gouvernement qui se montre moins disposé à diminuer les dépenses publiques ou d'économiser les deniers publics. L'hon. député lui-même a annoncé à la Chambre, dans le discours qu'il vient de prononcer, les principaux items qui avaient tellement grossi les budgets de l'ancien gouvernement, et je suis sûr qu'il n'y

avait pas, lorsque l'hon. monsieur en faisait la lecture, un seul membre de cette Chambre qui dira que s'il avait eu à considérer ce sujet, il aurait agi autrement que ne l'a fait l'ancien gouvernement; cependant, cette administration extravagante, comme l'a désignée l'hon. monsieur, après avoir abandonné son parti, après avoir réduit les taxes de \$2,000,000 par année en trois ans avait dépensé à même le revenu ordinaire en travaux publics imputables sur le capital, pas moins de \$11,726,045 en cinq ans. L'ancien gouvernement n'était pas dans la position de ce ministère qui vient devant cette Chambre et dit que le revenu ne couvre pas les dépenses; mais, au contraire, il trouvait le revenu si fort que tandis qu'il pourvoyait libéralement et abondamment à chaque département du service public, il pouvait en même temps affecter aux travaux imputables au capital, réduisant la dette du pays de près de \$12,000,000 au-dessous de ce qu'elle aurait été autrement, à même le revenu ordinaire du pays. Mais quel est donc le budget de l'hon. monsieur qui déclare non-seulement qu'il est incapable de rencontrer les dépenses ordinaires du pays avec les revenus, mais est dans la nécessité de prélever \$3,000,000 de taxes additionnelles sur le peuple? La Chambre sait très-bien que le premier budget de l'hon. monsieur excédait la plus grande dépense, la plus extravagante, s'il le préfère (parce qu'il avait été démontré que la dépense de l'année dernière excédait celle de toute année passée) proposée à cette Chambre pour l'autoriser à dépenser \$2,603,345 de plus que la plus forte dépense faite dans ce pays par l'ancien gouvernement. Les budgets pour 1874-75 proposaient une dépense de \$25,470,649.

L'HON. M. CARTWRIGHT.—L'honorable monsieur comprend dans cette somme la balance reportée.

L'HON. M. TUPPER.—J'accepte l'explication de l'honorable monsieur, et je me permettrai de lui rappeler que j'attirai son attention sur le fait qu'il n'avait pas besoin de tant d'argent, parce qu'il avait les balances à reporter, mais nul argument de ma part put le persuader de réduire son budget d'un iota, et il accompagna sa demande à la Chambre de la raison que cette dépense

était inévitable, quoiqu'il fût obligé d'augmenter les taxes de \$3,000,000. Nous voyons maintenant, dans le budget que les partisans du gouvernement en dehors de la Chambre déclarent être une preuve de l'intention de ce gouvernement de gouverner le pays économiquement, que la dépense proposée pour 1875-76 n'est rien moins que \$24,857,488, ou \$1,990,184 plus élevée que la plus forte dépense jamais faite par tout ancien gouvernement. Et c'est ce gouvernement qui prétend faire tant d'économie. Quoi, est-ce que chacun ne sait pas qu'un des plus forts items de dépense faite par l'ancien gouvernement était pour la construction d'importants travaux publics imputables sur le revenu. Toute personne qui a eu l'honneur d'occuper un siège dans cette Chambre sait que c'est une dépense qu'on ne peut supposer pouvoir continuer. Chacun sait que lorsque la Puissance eut à construire des bâtisses publiques dans les principaux endroits, il y eût une fin à cette dépense, néanmoins nous réussîmes à réduire la dépense courante, sans gêner les ressources du pays. Nous avons dans le budget devant la Chambre une augmentation de près de deux millions de piastres de plus que le budget de l'ancien gouvernement que l'hon. monsieur a dénoncé comme ayant été extravagant jusqu'à la témérité. Cependant, ce gouvernement se targue d'être très-économe. Si le peuple accepte l'explication de l'hon. Ministre des Finances comme preuve de son économie, je dis qu'il trouvera la même différence entre les promesses et les actes des honorables messieurs de l'autre côté de la Chambre qu'ils ont trouvée sous d'autres rapports. Maintenant, qu'on me permette d'attirer l'attention de cette Chambre sur quelques items de ce surcroît de dépense dans ce budget économique que les amis de l'honorable député admirent tant. Sous le chef de gouvernement civil, la plus grande dépense jamais faite par l'ancien gouvernement fut en 1873-74, alors qu'elle s'éleva à \$883,685; mais ce montant ne suffit pas à ce gouvernement économe. Il demande \$922,391, une petite augmentation de \$38,406. Je ne parlerai pas de l'administration de la Justice, parce que l'honorable monsieur me dira que c'est une dépense sur laquelle le

gouvernement n'a aucun contrôle, mais il y a une augmentation de \$72,258.

L'HON. M. CARTWRIGHT.—L'augmentation est de \$37,000.

L'HON. M. TUPPER.—Alors il y a erreur dans les chiffres. Je les ai pris tels qu'ils sont dans le budget. Néanmoins, je n'ai pas attiré l'attention sur ce point : c'est une petite affaire dans ce lourd budget. Je ne ferai d'autre allusion à l'item de l'immigration que de dire que l'hon. PREMIER n'a fait que rendre justice quand il a félicité mon hon. ami qui autrefois avait la charge de ce département, et qui siège maintenant de ce côté-ci de la Chambre, sur le grand succès qu'avait rencontré sa politique et celle de l'ancienne administration à cet égard. L'estimation cette année, cependant, est de \$428,919, étant \$164,308 plus élevée que la plus grande dépense que nous ayons jamais faite pour ce service. Mon très-hon. ami qui siège à mon côté me rappelle qu'il faut pourvoir à un agent général, et je suppose que c'est un sujet pour lequel nous devons être infiniment reconnaissants à l'administration. Je ne puis passer à l'autre item sans m'arrêter pour faire une observation. Je trouve dans l'item des pensions, quoique la plus forte somme affectée à cette fin fût de \$120,896, qu'il s'est élevé à \$207,434, ou une augmentation de pas moins de \$140,981. Maintenant, les hon. messieurs des deux côtés de la Chambre me rappelleront peut être qu'il y a un item qui rencontre l'approbation la plus cordiale des membres de cette Chambre, ainsi que du pays ; ce sont les \$50,000 pour les vétérans de 1812, mais cet item ne couvrira pas l'augmentation de \$140,981 pour les pensions. Cet item comprend un crédit additionnel pour le fonds de retraite. Je dis que c'est demander à la Chambre de placer une somme d'argent au service du gouvernement non pas pour aucune fin nécessaire de mettre à la retraite des employés épuisés par l'âge et les services, mais plutôt pour permettre au gouvernement de se dispenser des services de plusieurs des meilleurs serviteurs publics pour les remplacer par leurs propres partisans. Quand cet item viendra devant la Chambre je serai prêt à démontrer que ce gouvernement s'est dispensé des employés les plus

capables et les a remplacés par des hommes comparativement incompetents aux dépens du pays, et pour cela je dis que cette forte dépense mérite la considération sérieuse des membres de cette Chambre, car le peuple intelligent de ce pays ne manquera pas de la scruter dans ses moindres détails.

UN MEMBRE.—Nommez-les !

L'HON. M. TUPPER.—Je le dirai quand le moment de voter sur la question sera venu, et plus d'un cas sera mentionné où l'on a grandement abusé du pouvoir de mettre à la retraite. Ensuite, j'arrive à l'item de la milice. J'y trouve que le Gouvernement demande pas moins de \$1,130,000, une augmentation de \$152,624 sur le crédit de \$977,376.

L'HON. M. MITCHELL.—Et cela était trop.

L'HON. M. TUPPER.—Il ne convient pas au ministre de la Marine et des Pêcheries de se plaindre des dépenses de 1873-74, vu que je crains qu'il en soit un peu responsable. Ensuite nous arrivons à l'item des Travaux Publics. Jamais octroi fait par l'ancienne administration pour le service public ne fut plus sérieusement critiqué que par l'hon. monsieur dans son discours sur le budget l'année dernière, et cependant nous trouvons une augmentation dans les estimations pour cette année sur le montant dépensé l'année dernière — et je parle des travaux publics imputables sur le revenu — de \$647,749 plus élevée que pour 1873-4. Ensuite vient le service par mer et par eau à l'intérieur ; nous avons une augmentation de \$33,262. Et maintenant, j'arrive à cette branche du service, dans lequel de nuit en nuit, pendant plusieurs années, nous fûmes accusés par les hon. messieurs vis-à-vis, d'avoir été d'une inappréhensible extravagance — je veux parler de la dépense occasionnée par la perception du revenu. Quel est celui qui a eu l'honneur d'occuper la position que j'ai remplie pendant quelque temps — Ministre des Douanes — qui n'a pas eu à combattre de nuit en nuit, sur le budget contre les attaques des hon. membres de l'autre côté qui l'accusaient d'extravagance dans les crédits qu'il demandait ? Cependant, l'hon. Ministre des Finances nous dit que l'estimation de l'année dernière, \$658,299 doit être élevée à \$721,520, une simple aug-

mentation de \$63,221 sur la plus forte dépense qui ait jamais été faite dans le pays pour ce service.

M. YOUNG.—Est-ce que l'hon. monsieur compare le budget d'une année avec l'autre ?

L'HON. M. TUPPER.—L'hon. monsieur est assez intelligent pour savoir ce que je fais. Il sait qu'une estimation est basée sur la dépense probable, s'il sait quelque chose. Il sait parfaitement bien que quand un ministre des Finances se met à faire une estimation, il s'y met avec une colonne de la dépense requise pour le service devant lui, et qu'il est tenu de ne pas demander une seule piastre à cette Chambre sans qu'une comparaison avec la dépense précédente ne lui démontre que cette piastre est requise pour la dépense de l'année. Je dis à l'hon. député qui m'a interrompu,—je crois pour le simple plaisir de faire une interruption—que je ne suis pas surpris qu'il soit mal à l'aise sur son siège quand il voit le monsieur qu'il supporte et qu'il demande au pays de supporter en raison de l'économie qu'ils vont apporter à l'administration des affaires de la Puissance, demander à cette Chambre de voter pas moins de \$63,221 de plus pour défrayer la perception du revenu de ce pays qu'il n'en a jamais été dépensé auparavant. Ensuite relativement à la perception des droits d'accise il y a une augmentation de \$30,565, l'estimation étant grossie de \$206,935 en 1873-4, à \$237,500 en 1875-6, et cela sans égard à la dépense requise en vertu du nouvel acte concernant l'inspection de poids et mesures et l'inspection du gaz, mais simplement à la perception de l'accise. Ensuite dans l'estimation pour les Postes, il y a une augmentation de \$301,230 sur la plus forte somme qui ait jamais été dépensée pour ce département par l'ancien gouvernement. Maintenant, j'arrive aux travaux publics imputables sur le capital. Je fais les mêmes corrections que celle que j'ai faites dans les autres comptes en connexion avec l'état comparé. J'ai prouvé que \$545,525 avaient été affectées pour ce service en sus de ce qui avait été dépensé pour ce service. J'ai prouvé que ce montant avait été imputé sur le revenu des chemins de fer, et en retranchant cette somme je trouve que notre plus forte dépense

L'hon. M. Tupper

—en 1873-74—était de \$1,844,154. Les honorables messieurs qui nous succèdent nous demandent de placer \$2,379,745 ou \$535,591 de plus pour les chemins de fer que ce qui aurait été dépensé les années passées. Je n'ai pas besoin de poursuivre ce sujet. J'ai dit à la Chambre quel était le total. Ils demandent la modeste somme de \$2,000,000 de plus que la plus grande dépense jamais faite dans le pays, afin de grossir presque toutes les dépenses qui sont sous le contrôle ou entre les mains du gouvernement. Mais il y a un point dans lequel je dois avouer qu'ils ont fait une diminution. Je le fais connaître parce que je veux rendre justice aux hons. messieurs vis-à-vis : je parle de la réduction sur l'exploration géologique qui se monte à \$1,707. Maintenant, je n'hésite nullement à dire que s'il y a un service pour lequel le gouvernement de ce pays serait justifiable de placer une plus forte somme dans le budget que le crédit qu'ils demandent, c'est bien assurément celui-ci : je dis qu'avec le grand Nord-Ouest qui s'ouvre à nous, avec la Colombie Anglaise ajoutée à notre domaine, il y a un vaste champ pour les découvertes géologiques que nul député intelligent ne mettra en doute. Qui ignore ce que deviendra le peuple du Nord-Ouest avec les millions qui doivent y être apportés si le Canada est fidèle à ses obligations.

L'HON. M. MACKENZIE.—Ce fait est tellement exagéré que je suis sûr que l'hon. monsieur ne peut avoir examiné le document devant lui. Il trouvera sur la page 52 que la dépense cette année excède \$5,000 celle de l'année dernière.

L'HON. M. TUPPER.—Je suis très content d'apprendre ce fait, cela m'exemptera du devoir que je me croyais tenu de remplir, je puis dire seulement, que j'ai soigneusement examiné ces chiffres, et je serai bien surpris de trouver—parce qu'il m'est impossible de parcourir les documents maintenant—que je me suis trompé. Je dirai ceci aux hons. messieurs vis-à-vis, qu'une diminution sur cet item a été mise à leur crédit par les journaux qui les supportent. Je n'ai pas l'attention d'occuper bien longtemps l'attention de la Chambre sur ce point, mais comme j'ai promis à la Chambre de porter

quelqu'attention aux observations de l'hon. monsieur au sujet de l'emprunt, je réclamerai l'indulgence de la Chambre pendant que j'attirerai l'attention sur ce sujet. Je suis obligé de faire exception à chaque énoncé de l'hon. monsieur relativement à l'emprunt. Je crois pouvoir démontrer à la Chambre que non-seulement l'hon. monsieur ne mérite pas d'éloges, mais qu'il y a certaines circonstances reliées à la négociation de cet emprunt qui sont très sérieux, et exigent l'attention immédiate de la Chambre. Les membres des deux côtés de cette Chambre se rappelleront qu'au retour du Ministre des Finances d'Angleterre, le *Globe* de Toronto attribuait à cet hon. monsieur l'honneur d'avoir négocié un emprunt qui, comparés aux taux courant des cinq pour cent en Angleterre, était un gain pour ce pays d'au-delà de \$800,000. Or, M. l'ORATEUR, cet énoncé fut sévèrement critiqué. L'hon. monsieur a dit qu'il y avait trois manières de juger de la nature d'un emprunt. Une manière, disait-il, était le prix courant des consolidés au temps de la négociation de l'emprunt. Une autre manière était de comparer le dernier emprunt avec celui négocié par M. TILLEY, et la troisième manière et la seule à mon avis qui sera acceptée par les hon. membres de cette Chambre comme la vraie épreuve d'après laquelle on doit juger de la nature de cette transaction financière—est de comparer ses termes avec ceux auxquels les personnes dans la même position ont réussi à négocier des emprunts à la même époque. Je nie que le prix courant des consolidés ait eu quelque chose à faire avec la question.

L'HON. M. CARTWRIGHT.—Ecoutez! écoutez!

L'HON. M. TUPPER.—L'hon. monsieur dit: "Écoutez, écoutez!" Qu'a-t-il dit à la Chambre dans son discours, que quiconque a négocié un emprunt avait trouvé que le taux des consolidés variait de six pour cent dans une seule année.

L'HON. M. CARTWRIGHT.—Douze pour cent.

L'HON. M. TUPPER.—Et cependant l'hon. monsieur nous demande d'adopter le prix courant des consolidés à n'importe quel taux. Il y a mille circonstances reliées au prix des consoli-

dés qui n'affectent pas un emprunt de cette nature. Je laisserai cela de côté comme tout-à-fait hors de question et indigne d'être considérée comme fournissant une base pour estimer les conditions de l'emprunt. Ensuite l'hon. monsieur invite la Chambre à comparer cet emprunt avec celui négocié par M. TILLEY. Pour qui prend-t-il les hons. membres de cette Chambre? Suppose-t-il que les membres intelligents de cette Chambre ne savent pas que la valeur d'une débenture d'une année ne peut pas plus être comparée à la valeur de la même débenture une autre année, que le prix d'une tonne de charbon une année peut être comparée à celle d'une autre année. Quiconque connaît quelque chose des affaires financières connaît que les variations du marché monétaire d'année en année sont telles qu'elles ne peuvent servir de base quelconque. Dans quelle position un tel argument placerait-il les pré-décesseurs de M. TILLEY, pour recourir à l'histoire du Canada si une telle base était adoptée? La Chambre sait que la dernière base était la seule digne de la considération des hons. membres. Avant d'employer la troisième épreuve, je dirai à la Chambre quel a été le résultat de la critique que l'article du *Globe* reçut d'un comptable habile. Je citerai d'un article qui a paru dans le *Globe* même, écrit par un comptable compétent, dont les chiffres n'ont jamais été et ne pourront jamais être contestés, et dont l'énoncé a été trouvé si correct que le *Globe* a depuis gardé le silence sur les hauts faits financiers du Ministre des Finances. Cette communication démontre que bien que le *Globe* fût correct en disant que cet emprunt avait été négocié à des conditions qui donneraient \$800,000 de plus que le prix que nos cinq pour cent commandaient alors à Londres, l'emprunt avait été négocié à une perte de deux millions et demi pour le Canada.

L'HON. M. CARTWRIGHT.—Ecoutez, écoutez!

L'HON. M. TUPPER.—L'hon. monsieur dit "écoutez, écoutez!"; je lui dis que rien n'indique mieux l'état satisfaisant du marché monétaire en Angleterre au temps où l'emprunt a été négocié que le prix que nos cinq pour cent canadiens commandaient alors. Je n'avais pas l'intention de dire (je

prends seulement l'argument de l'autre côté) et je ne dis pas qu'on peut négocier un emprunt de vingt millions de piastres au prix qu'on peut vendre de petits lots de débentures; mais je dis que le Ministre des Finances au lieu d'effectuer une économie de \$800,000, d'après la valeur des cinq pour cent, son emprunt a été obtenu au moyen d'une perte de deux millions et demi de piastres.

L'Hon. M. CARTWRIGHT.—Vous vous engagez à cela.

L'Hon. M. TUPPER.—Je m'engage à cela; et je donnerai à l'hon. monsieur des chiffres que je défie qui que soit de contester. Sous l'emprunt de l'hon. monsieur de \$4,000,000, nous aurions reçu, pour nos cinq pour cent, \$19,600,000 à 107, donnant \$20,972,000. Je puis dire ici que les cinq pour cent canadiens se vendaient à 109 lors de la négociation de l'emprunt; il y avait deux pour cent d'intérêt accumulé, ce qui laissait sept pour cent net. Nous aurions payé le capital \$19,600,000; intérêt pour trente ans à cinq pour cent, \$29,400,000, en tout \$49,000,000. Le montant payé pour l'usage de \$20,962,000, serait en conséquence \$28,028,000, soit 4.45-100 pour cent. Ceci est le montant au taux dominant de nos cinq pour cent à l'époque où notre emprunt a été négocié.

L'Hon. M. CARTWRIGHT se lève et désire faire une question.

L'Hon. M. TUPPER.—J'aimerais mieux ne pas être interrompu, vu que je cite des chiffres. Je mettrai ces chiffres entre les mains de l'hon. monsieur, qu'il les fasse examiner par le plus habile comptable dans le pays, et qu'il essaye d'en contester l'exactitude. Qu'on me permette maintenant d'examiner l'emprunt effectué par l'hon. Ministre des Finances d'après la même base, et voyons ce que nous avons payé, et quel était le taux. Mon énoncé donnera à l'hon. membre \$17,640,000 comme la somme provenant des £4,000,000 sterling, quoiqu'il nous ait dit qu'il n'avait reçu que \$17,500,000, et en conséquence j'accorde à l'hon. monsieur le bénéfice de \$140,000, qui est la différence dans les calculs, et la perte soufferte par le pays par les négociations de l'hon. Ministre des Finances est telle que je l'ai énoncée. Qu'on examine maintenant le calcul

basé sur les conditions obtenues par l'hon. monsieur. Mettons que nous ayions reçu pour \$19,600,000 à 90, \$17,640,000. Nous payons le capital, \$19,600,000; 30 ans d'intérêt à 4 pour cent, \$23,520,000. Aux conditions de l'emprunt nous perdons 130 jours d'intérêt à 4 pour cent, car l'hon. monsieur a vendu les bons avec intérêt accumulé, donnant aux acheteurs des bons l'avantage de l'intérêt accumulé sur l'argent avant de le fournir. Le montant payé pour l'usage des \$17,640,000, \$25,759,300, soit 4.87-100 pour cent.

“ Sous les cinq pour cent le pays recevait l'usage des \$3,332,000 comme principal de plus que par l'emprunt CARTWRIGHT, et supposons qu'au même taux d'intérêt M. CARTWRIGHT ait réussi à emprunter \$20,972,000 au lieu de \$17,640,000, la différence en faveur des cinq pour cent serait de \$2,712,000.”

Tels sont les chiffres d'un monsieur qui a publié une lettre dans le *Globe* signée “*Another Accountant*,” lesquels aucuns des comptables du gouvernement n'avaient pu contredire. J'ai fait une comparaison entre un emprunt négocié aux prix courants de nos cinq pour cent et les conditions auxquelles l'emprunt a été effectué, et démontré que ce dernier était de deux millions et demi de piastres audessous des résultats qui auraient été obtenus si l'emprunt avait été négocié aux prix courants des cinq pour cent. Je vais maintenant appliquer l'épreuve que l'hon. Ministre des Finances prétend être la véritable, mais je tirerai mes conclusions d'autres sources. Je ne demanderai pas aux hon. membres de jeter leur regard sur les Etats-Unis, la Belgique ou d'autres pays dont les circonstances particulières quant à la négociation d'emprunts ne furent connues qu'après une connaissance parfaite de toute la question; mais je prendrai un emprunt négocié à Londres par un pays qui ne doit pas être dans une meilleure position sur les marchés monétaires que le Canada. J'attirerai l'attention sur un emprunt négocié par la Nouvelle Zélande à la même époque que le Ministre des Finances négociait son emprunt. Je prendrai ce pays avec une population de 350,000, un pays qui, avec cette population avait une dette de £13,411,736 sterling le 1er juillet, une dette qui, considérant notre actif, est plus forte pour la Nouvelle-Zélande, avec un dixième de notre

population, que la dette du Canada ; et cependant son Ministre des Finances a pu aller sur le marché monétaire du monde, côté à côté avec notre Ministre des Finances, et négocier un emprunt à des conditions plus faciles que celles obtenues par le Ministre des Finances du Canada. Dans l'état financier le Ministre des Finances de la Nouvelle-Zélande (l'hon. JULIUS VOGEL) fait le 21 juillet dernier, dit :

« Les £500,000 sterling négociés à 4½ pour cent ont réalisé £490,000, ou 98 pour cent, ce qui, allouant le taux d'escompte, équivaut à emprunter au taux de £4.12.6 pour cent. Depuis lors nous avons vu par le câble que £1,500,000 sterling additionnel d'un semblable montant a été négocié. Quand la politique des Travaux Publics a été inaugurée on calculait de pouvoir obtenir l'argent pour la mettre à exécution à 5½ pour cent d'intérêt. On a raison de se féliciter que la moyenne du taux d'intérêt sur les emprunts pour les travaux publics, y compris ce qui est alloué pour recouvrement d'escompte, s'élève seulement à £4.14.11 pour cent. Cependant l'emprunt de l'hon. Ministre des Finances, quand on considère la somme à payer au bout des trente ans en sus de celle reçue, nous coûte presque £5.0.0 pour cent. »

Je ne m'occuperai plus du montant reçu, mais je me suis simplement borné à prouver ces faits de la question qu'il fallait prouver. Il y a d'autres particularités de l'emprunt qui exigent l'attention sérieuse des membres de cette Chambre. Je dis que le Ministre des Finances a adopté une nouvelle politique pour le Canada dans la négociation de l'emprunt. Je dis qu'il a établi un précédent qui peut avoir les plus funestes résultats pour ce pays, s'il arrive en aucun temps que la charge de Ministre des Finances incombe à un monsieur moins intègre que l'hon. monsieur vis-à-vis. Je ne veux pas insinuer un seul instant que l'hon. monsieur serait capable, car je ne crois pas qu'il soit capable, de gérer les intérêts financiers du Canada, autrement qu'avec la plus grande intégrité ; mais je dis qu'il a introduit un nouveau principe dans la négociation des emprunts au moyen duquel un successeur moins honnête pourrait à tout moment mettre un demi million de piastres dans sa poche, sans qu'il y ait possibilité pour cette Chambre de lui faire rendre compte. Je tiens dans mes mains les conditions auxquelles cet emprunt a été placé sur le marché, et après y avoir attiré son attention, la Chambre avouera qu'un tel précédent

n'est pas en conformité du principe des comptes publics dans ce pays, lequel principe est ceci—que personne, du premier au dernier, peut dépenser une piastre des deniers publics, ou manier une piastre, s'il n'y a pas moyen de s'assurer après un sérieux examen, si l'argent a été bien appliqué ou non. C'est un principe cardinal, et cette Chambre manquera de sagesse si jamais elle permet qu'on s'en écarte. Le Ministre des Finances alla sur le marché du monde à une époque des plus propices. Il y alla au moment où nos cinq pour cent étaient cotés à une prime de sept pour cent, ce qui indique que le temps était plus propice pour négocier un emprunt qu'aucun autre dans nos annales. A-t-il placé cet emprunt de vingt millions d'un pays qui tenait une position aussi élevée, dont le crédit depuis l'heure de la confédération avait graduellement monté jusqu'à ce qu'il eût atteint une position dont le Canada pouvait être fier à juste titre, sur le marché monétaire comme M. TILLY et Sir JOHN ROSE l'avait fait, et donner ainsi aux capitalistes l'occasion de concourir pour l'emprunt, et obtenir ainsi pour nous autant d'argent que possible. Il ne suivit pas cette marche ; il fit ce qui n'avait pas été fait dans les annales du Canada par aucun ministre des finances. Avec l'exemple de ces messieurs avant lui, le Ministre des Finances actuel s'en alla sur le marché monétaire et y offrit un emprunt de vingt millions de piastres ; et il fixa le taux d'intérêt et l'escompte. Or, quel en est le résultat ? Le résultat est ceci—Quiconque irait en Angleterre, lancerait un emprunt de vingt millions, et fixerait le taux d'intérêt et l'escompte, empêcherait toute compétition. Quand les documents dont j'ai donné avis seront devant la Chambre, je crois pouvoir prouver que quarante millions furent offerts, au lieu des vingt millions demandés.

L'HON. M. CARTWRIGHT dit qu'il va pouvoir facilement donner toutes les informations réquises par l'hon. député de Cumberland. Il n'a réussi à placer l'emprunt que parce que les agents eux-mêmes prirent un million des bons.

L'HON. M. TUPPER.—Je remercie l'hon. monsieur pour son renseignement, parce qu'il offre un point important—que les agents financiers

de la Puissance s'étaient eux-mêmes chargés d'une partie considérable de l'emprunt. Il est très-important que la Chambre soit informée de ce fait. Supposons que quarante millions aient été offerts, l'hon. monsieur ne pouvait accepter ce plus fort montant, et obtenir pour le Canada les avantages qui découleraient d'une compétition parmi les capitalistes. Je dis qu'un principe qui permet au négociateur d'un emprunt de fixer la prime et le taux d'intérêt, et aussi—et cela pourrait se faire par l'intermédiaire d'autres personnes—de négocier avec le capitaliste de cette manière:—"Que me donnerez-vous si je vous donne deux, cinq ou dix millions de débetures canadiennes à un certain taux d'intérêt et à un certain prix?" C'est simplement une question d'économie financière, et le capitaliste pourrait répondre, "je vous donnerai un quart ou une demie par cent." J'ai déjà dit que je ne voulais pas insinuer aucune chose contre l'hon. Ministre des Finances. J'ai la plus grande confiance dans son intégrité; mais ce n'est pas à lui que j'ai affaire—c'est au principe qu'il a établi pour la première fois qui permettrait à un homme moins honnête que lui de mettre un demi million de piastres dans ses poches sans que le parlement ou le peuple du pays puisse s'en apercevoir. Mais ces objections ne sont pas les seules que je trouve aux termes de cette loi. J'ai déjà dit que près de trois cent mille piastres d'intérêt accumulé ont été payées aux personnes qui ont pris cet emprunt avant d'avoir avancé un seul denier. Mais ce n'est pas tout. Il y a une clause dans les conditions de cet emprunt qui est de nature à augmenter énormément la valeur de ces débetures, et qui n'a jamais été auparavant insérée dans les conditions d'aucun emprunt. Il existe un contrat où il est stipulé que quiconque souscrit une piastre à cet emprunt aura l'avantage de nous obliger à placer ses bons un demi par cent par année comme fonds d'amortissement. Quel est le résultat? Le résultat est que les porteurs de cet emprunt n'ont qu'à s'entendre entre eux qu'ils n'accepteront pas moins que quatre-vingt-dix-neuf louis dans le cent, et le Canada est obligé de prendre un tiers de tout cet emprunt avant l'expiration des trente

ans au taux de quatre-vingt-dix-neuf louis dans le cent. Tandis que cela est censé donner une énorme augmentation de valeur à l'emprunt, il établit un principe qui n'a jamais été établi auparavant. Il est vrai que nous plaçons notre fonds d'amortissement en cinq pour cent, mais cela est fait par ordre en conseil, il peut être annulé aussitôt qu'il est établi que les porteurs des débetures en prennent avantage. Mais voici un contrat fait par le Ministre des Finances, pour la première fois dans ce pays, par lequel une énorme augmentation de valeur est donnée à cet emprunt, par le fait que le gouvernement canadien est obligé de placer un fonds d'amortissement sur cet emprunt. Mais il y a un point tout particulier dans tout ceci. Les conditions de cet emprunt ne fixent pas seulement le taux de quatre-vingt-dix et l'intérêt à quatre pour cent; elles ne stipulent pas simplement par contrat que un demi par cent de cet emprunt sera placé en fonds d'amortissement; elles font plus. Il n'y a aucune garantie que les personnes qui soumissionnent pour cet emprunt seront traitées avec équité et sans favoritisme. J'ai absous l'hon. monsieur du moindre défaut d'intégrité, mais j'attendrai avec le plus grand intérêt le rapport des noms des personnes qui ont reçu cet emprunt, parce que je trouve une clause qui permet de pratiquer le plus grand favoritisme—qui permet au Ministre des Finances, s'il le désire, de donner tout à un homme et rien à l'autre. Et quand le Ministre des Finances annonça que les agents financiers avaient reçu un million d'actions, il a jeté un certain jour sur la consultation qui a eu pour résultat l'adoption de ce nouvel essai en ce qui concerne la Puissance du Canada, un essai qui, je l'espère, ne sera pas répété. Je regrette d'avoir été obligé d'attirer l'attention de la Chambre sur les circonstances qui entourent cette affaire et je regrette d'avoir été obligé d'empiéter si longuement sur le temps de la Chambre et sur son indulgence, en discutant avec l'hon. monsieur, mais pour ma justification, j'ai pensé que la chose était nécessaire sous les circonstances présentes.

L'Hon. M. CARTWRIGHT dit que, probablement sans l'avoir voulu, son Hon. ami avait rendu le plus grand

service possible au gouvernement. Lui (M. CARTWRIGHT) avait toujours été excessivement désireux que la politique que le gouvernement a adoptée, et celle qu'il entend suivre, fut mise en contraste avec la politique de ses prédécesseurs. Il commencera par le premier argument de l'hon. monsieur, et attirera l'attention de la Chambre sur le fait que lui (M. CARTWRIGHT) comme Ministre des Finances du Canada, ayant trouvé une dépression commerciale, l'année dernière, et trouvant que cette dépression, cette année, avait disparu, il était justifiable de constater la chose. Il répéta qu'il y a eu une dépression considérable et remarquable sur deux choses principales pour le pays, et qu'il a pensé qu'il était complètement justifiable d'accomplir la tâche pénible de constater ce fait. Quant à l'accusation qui a injurié le crédit du Canada, parce qu'il a déclaré honnêtement et publiquement qu'il y avait un déficit qu'il fallait combler au moyen de nouvelles taxes, que pensera la Chambre lorsqu'il lui dira que l'HON. M. TILLEY lui-même, treize mois auparavant, avait mis le pays sur ses gardes qu'il y aurait un déficit, et en vue duquel il aurait recours à une taxation additionnelle. Il avait annoncé (M. CARTWRIGHT) une addition à la taxe, parce que tout homme de sens commun dans le pays connaissait parfaitement bien que de nouvelles taxes étaient imminentes, et c'eût été la plus ridicule des prétentions pour qui que ce soit, de dire qu'un seul marchand, même de la plus grande imprévoyance, aurait été déçu, par la déclaration dans le discours du Trône, qu'il y aurait augmentation de taxes. Il rappellera à l'hon. membre pour Cumberland que l'un de ses plus intimes amis avait publiquement dit devant le Bureau de commerce de la Puissance, et répété devant la Chambre, qu'il y aurait infailliblement un déficit. Lui (M. CARTWRIGHT) ne pourrait pas dire s'il a attaché beaucoup d'importance à cela, mais comme l'hon. membre a tiré de ce moyen l'occasion de lui faire un reproche, lui de son côté (M. CARTWRIGHT) dans ce reproche trouve une nouvelle preuve de tout ce que tout le monde connaissait, savoir: qu'il y aurait un déficit, et qu'une addition de taxe devenait nécessaire comme il l'a dit, il était extrêmement satisfait que

l'hon. monsieur se fût chargé de faire contraster la politique que le présent gouvernement avait adoptée, tant dans la matière des recettes que de celle des dépenses, avec la politique de ses prédécesseurs. L'hon. monsieur a fait objection à ce qu'il eût chargé un item au revenu au lieu de l'avoir chargé au capital. Lui (M. CARTWRIGHT) en avait agi ainsi, et en vertu strictement du principe qu'il avait toujours maintenu. Qu'il n'y avait aucune entrée plus sujette à discussion, dans les Comptes Publics, que celle de \$610,000, fait en 1868-69, chargée au capital par le Ministre des Finances d'alors. Qu'il avait la plus grande objection à ce mode d'entrée alors, comme il l'avait encore, et pour des raisons correspondantes, et consistant à charger au revenu de l'année courante de larges sommes reçues sur le compte capital du *Great Western* Canadien. La seule excuse pour de semblables procédés avait été la condition financière du pays qui était telle, que le Ministre des Finances se trouve peut-être obligé de faire tout en son pouvoir, afin de réinstaller le pays autant que possible. Il en est venu ensuite à la question plus grave, savoir, si—oui ou non—ils avaient été lui et le Ministre des Travaux Publics justifiables en suivant la ligne de conduite qu'ils avaient distinctement indiquée à la Chambre relativement aux items fausement et imparfaitement chargés au compte des chemins de fer qu'ils ont prétendu devoir charger au Revenu. Il attira spécialement l'attention de la Chambre, en autant que le sujet devra déterminer de nouvelles investigations, sur le fait que durant les quinze dernières années, les chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick avaient préoccupé la plus stricte attention de l'hon. membre pour Cumberland, et à quoi peut induire le rapport de M. C. J. BRYDGES, et encore plus la réponse de M. CARVELL. Il espérait que la politique du gouvernement continuerait toujours à différer de celle du membre pour Cumberland sur ce point. L'autre assertion de l'hon. monsieur, que le gouvernement était tenu de suivre les voies vicieuses de ses prédécesseurs, en soumettant l'état comparatif dont il parle est trop absurde pour qu'elle mérite aucune réplique. Quant à l'état qu'ils ont soumis, ils en

sont aussi responsables que l'ancien gouvernement l'était pour le sien, et s'il (le présent gouvernement) juge à propos de faire connaître un état honnête et clair, tant mieux pour le public, et tant pis pour ceux qui ont cédé une charge qui aurait dû être portée au revenu sous le faux déguisement de compte capital. L'existence de ce mode d'agir peut être excusée dans de certaines compagnies de chemins de fer sous le faix d'embarras financiers, mais ne peut l'être chez un Ministre des Finances de ce pays. Il désirait qu'il fut bien compris que ce qui avait été fait l'avait été avec l'intention la plus délibérée. Leur opinion était que c'était une grande erreur de laisser le compte capital ouvert dans le cas de Travaux Publics après la complétion de tels travaux. La voie opposée offrirait, de fait, une prime directe au mode irrégulier de tenir les Comptes Publics. Il n'avait aucun doute que son hon. ami le ministre des Travaux Publics expliquerait les raisons qui lui avait conseillé de placer ces montants au bilan du Revenu. Dans tous les cas, comme principe, il en acceptait la responsabilité sans aucune réserve, et si son hon. ami l'hon. ministre des Finances n'eut fait rien autre chose que d'établir un semblable principe, il aurait encore accompli un grand acte dans l'intérêt du pays. On pourrait me demander comment le Grand-Tronc aurait pu se tirer d'affaire avec un semblable principe. Je demanderai s'il est fort désirable que la Puissance du Canada conduise ses travaux publics de la même manière que le Grand-Tronc conduit les siennes !

M. DOMVILLE.—Dans quel but avez-vous envoyé M. BRYDGES dans les Provinces d'en-bas ?

M. CARTWRIGHT dit qu'il savait M. BRYDGES un homme honorable et habile, et lui (M. CARTWRIGHT) avait raison de croire qu'il possédait une assez grande bonne foi pour ne servir systématiquement les intérêts de qui que ce soit. Lui (M. BRYDGES) avait accompli la mission de confiance dont il était investi avec l'habileté et la fidélité la plus grande. Quant à ce qui concerne ces dépenses, lui (M. CARTWRIGHT) pouvait dire que lors de son entrée en office, il avait trouvé les affaires de ces chemins de fer dans un

état très-embrouillé et très-mal administré, et qu'il se convainquit de suite qu'il fallait un large montant pour les mettre sur un pied d'efficacité. Il est très-vrai qu'il avait dit, se guidant sur les estimés de M. TILLEY, que l'on ne pouvait s'attendre à percevoir du revenu plus de vingt-deux millions excepté qu'en ayant recours à une taxe additionnelle. D'abord ces estimés étaient de \$260,000 moindre que celui de M. TILLEY. M. TILLEY, dans son discours du Budget admettait, que nous aurions un revenu de \$21,740,000, et vu l'addition de l'Ile du Prince-Edouard, lui (M. CARTWRIGHT) constata qu'il pensait que l'on pouvait porter ce chiffre à \$22,000,000 et qu'il n'avait aucun doute que ce montant eut été reçu sous l'effet direct du nouveau tarif. C'est vrai qu'il a fait exception de certains items que M. TILLEY avait compris dans ses estimés ; mais dans les résultats généraux il a concouru avec M. TILLEY et il n'a aucune raison pour faire une déclaration dans un sens contraire. Ce qu'il a dit relativement au \$24,100,000 c'était que ce montant aurait dû se trouver dans les estimés. Du commencement à la fin de son discours, est-ce que l'hon. monsieur trouvera la moindre indication qu'il espérait que les dépenses s'élèveraient au chiffre de \$24,000,000. Quant au plan ingénieux et original de l'hon. monsieur, par lequel en estimant la dépense d'une année, il se proposait d'ajouter au surplus de l'année précédente, tout ce qu'il peut dire est que cette combinaison n'aurait pas apporté d'argent dans le coffre public, et n'eut guères aidé à notre crédit à l'étranger.

HON. M. TUPPER.—Est-ce que M. TILLEY, en soumettant son budget, n'a pas dit à la Chambre qu'il se proposait de rencontrer le déficit de trois quarts de millions par le surplus de l'année précédente ?

L'HON. M. CARTWRIGHT dit qu'il ne reconnaît pas la convenance d'apporter de l'avant un surplus lorsque l'on a des dépenses en compte capital qui excède ce surplus. Il doit ajouter, et il attire l'attention de la Chambre sur le fait que dans le parlement anglais la pratique de charger une catégorie des dépenses au compte capital et un autre au revenu, est fortement découragée. Il n'avait rien dit quant

aux résultats de l'augmentation du tarif, car le sujet devait être discuté plus convenablement dans ses détails à une autre période. Il désirait simplement établir qu'il n'avait changé au moindre degré les vues qu'il avait exprimées l'année dernière relativement, du moins, au tarif modifié. Il n'y avait aucun doute que la position du pays s'est bien améliorée depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir. Cette conséquence était toute naturelle, et il est content de voir que son honorable ami de l'autre côté avait su l'apprécier. Quant à l'accusation qu'ils avaient fait des extravagances comparativement à leurs prédécesseurs, c'en serait certainement une bien grave si elle était fondée. Si l'honorable monsieur désirait faire une comparaison comme celle-là, il la lui permettrait jusqu'à un certain point. Débutant par une dépense de \$13,500,000, les honorables messieurs du côté opposé l'élevèrent à \$23,500,000, car, comme tout le monde le sait, la dépense pour l'année 1874 fut virtuellement déterminée avant que le présent Gouvernement vint au pouvoir. Les estimés ne furent aucunement faits par le présent gouvernement, mais par leurs prédécesseurs. En présence de ces faits, il ne croyait pas qu'il était convenable aux honorables membres du côté opposé d'accuser le gouvernement actuel d'extravagance. De plus, sur l'accusation que le gouvernement avait augmenté la liste des pensions et des superannuités, il demanderait à l'honorable monsieur comment il avait pu établir que cette augmentation s'élevait à \$144,000 ? Suivant son calcul (M. CARTWRIGHT) \$84,000, était la plus grande augmentation, et il était content de savoir que de cette somme, celle de \$50,000 était pour un objet que l'honorable monsieur approuvait. Quant à la liste des superannuités, il avait établi que le gouvernement avait en cela agi strictement suivant la loi, et il invitait la critique des honorables messieurs sur ce point, ajoutant que le gouvernement était en mesure de se justifier de tout ce qu'il avait fait. Son hon. ami était extrêmement inquiet de savoir pourquoi une telle augmentation avait eu lieu dans les douanes. Maintenant, comme les douanes furent augmentées de \$80,000 en 1874 par l'action directe du ministre des Douanes, il n'était

pas étonnant que l'ex-ministre se fâchât quelque peu de ce que le ministre actuel empiéterait sur sa prérogative, et ajouterait \$30,000 ou \$35,000 à cette dépense. Il (M. CARTWRIGHT) avait déjà dit que la plus grande partie de cette dépense avait été demandée afin de décharger les marchands des grandes cités d'une taxe injuste, qui n'était pas imposée aux habitants des villes plus petites. Il pourrait ajouter qu'en entrant dans les départements le ministre actuel trouva qu'il y existait si généralement des abus, qu'il devint nécessaire d'exercer la plus grande vigilance et d'employer l'état-major le moins dispendieux. Il n'avait aucun doute que son hon. ami expliquerait à cette Chambre la superbe manière dans laquelle le département des Douanes avait été administré par le représentant de Cumberland. Dans un endroit spécialement honoré comme étant sa résidence, et administré par des officiers de son propre choix, il était d'usage que les marchands recevaient leurs marchandises des convois de chemins de fer sans les formalités d'une entrée aux douanes. Ceci est un exemple, entre plusieurs, de la manière dans laquelle le département des Douanes était géré. Il (M. CARTWRIGHT) attira ensuite l'attention sur les critiques de l'honorable monsieur de l'autre côté, à propos de l'emprunt, et démontra encore par une comparaison avec d'autres emprunts que ce fut un des emprunts les plus avantageux qui furent levés sur les marchés anglais depuis vingt ans. Quant à l'assertion de l'honorable monsieur qu'il avait perdu deux millions et demi en n'effectuant pas l'emprunt à 5 pour cent, à une prime de 107 ou 106½, au lieu de 4 pour cent, à 90, le rapport était incorrect par lui-même, comme qui que ce soit peut s'en apercevoir en faisant le calcul. Par rapport à la comparaison que l'honorable monsieur avait fait entre les emprunts négociés par quelques-unes des colonies de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, il ferait remarquer que ces emprunts n'étaient aucunement aussi considérables que l'emprunt qu'il avait effectué, et de plus, ces emprunts étant des 4½ par cent à 96 ou 97½, n'étaient pas meilleurs, si aussi bons, qu'un emprunt de 4 pour cent à 90.

DR. TUPPER.—Ils furent émis à 98.

M. CARTWRIGHT. — Une légère portion fut émise à 98, mais elle dut être retirée, et elle fut ensuite reprise à un taux plus bas. Le fait est, qu'aus sitôt que notre emprunt fut effectué, les Colonies Australiennes se jetèrent aussi dans le marché pour obtenir des emprunts à quatre pour cent, mais il regrettait de le dire ils n'avaient pas réussi jusqu'à présent. Il pourrait aussi dire que si les circonstances l'eussent permis, il eût pu racheter dans moins d'un mois du temps qu'il l'avait obtenu, son emprunt en entier, pour une somme moindre qu'il avait été émis au public anglais. Son hon. ami avait été assez bon de dire qu'il (M. CARTWRIGHT) avait commis un acte dangereux en s'écartant de la vieille coutume de soumissionner. Il désirait dire qu'avant d'arrêter son plan, il prit l'avis le plus recommandable qu'il put trouver en sus de l'avis des agents financiers du Canada. Il désirait aussi faire remarquer que le même mode avait précisément été adopté par Sir A. T. GALT lorsqu'il était Ministre des Finances. Le fait est que toujours la question de savoir si le taux devrait être fixé, ou si des soumissions devraient être demandées, était le sujet de la plus sérieuse considération. Les deux occasions auxquelles l'hon. monsieur fait allusion, dans lesquelles Sir JOHN ROSE et M. TILLEY avaient effectué des emprunts par soumissions n'étaient pas analogues au présent emprunt, parce qu'ils furent effectués sous la garantie Impériale. Il avait donné sa plus mûre considération au sujet et avait pris les meilleurs avis et il était certain que s'ils eussent suivi le plan suggéré par les hons. membres de l'autre côté, ils n'auraient pu obtenir un emprunt aussi considérable à un taux même approximatif de celui auquel il l'avait obtenu. L'hon. membre pour Cumberland avait attiré l'attention sur le fait que lui (M. CARTWRIGHT) avait négocié l'emprunt dans le meilleur temps ; il était probablement bien connu qu'il avait choisi la plus favorable opportunité. Mais les hons. membres se méprennent en supposant qu'il avait trouvé le crédit du Canada si élevé en Angleterre qu'il n'y avait aucune difficulté à effectuer un emprunt. La seule chose qui a sauvé le crédit du Canada de la chute la plus dérogatoire

était le fait que la Chambre avait infligé un châtement mérité au dernier gouvernement. Le crédit du Canada avait été sérieusement compromis en Angleterre par l'action de l'ancien gouvernement, et si ce n'eût été que pour la tache imprimée au pays par son action, il aurait pu effectuer son emprunt sur des bases beaucoup plus favorables. Il pourrait ajouter, pour l'information des honorables messieurs de l'autre côté, que les premières questions qui lui furent posées, furent : "Quelle est votre politique relativement au chemin de fer du Pacifique ; nous savons très-bien que vous avez été engagés dans un projet fou ; que vos ressources sont insuffisantes pour mener à bonne fin l'engagement que vous avez pris vis-à-vis de la Colombie-Britannique, et c'est notre devoir de vous dire qu'il y a deux dangers devant vous. Si vous dites que vous allez parfaire vos engagements, pas un homme ne vous croira, ou ne vous accrédi tera. Si, d'un autre côté, vous les répudiez, vous descendrez à la position des Etats divorcés d'Amérique." Et c'était parce qu'il se trouvait en position de dire que le gouvernement du Canada, tout en ne se proposant pas de faire des choses impossibles, était toutefois en demeure de racheter fidèlement et honorablement ses obligations, et avait imposé une taxe additionnelle de \$2,000,000 sur le pays pour cet objet, qu'il avait réussi dans cette transaction. Pour ce qui a rapport au partage de l'emprunt, il désirait dire, que ce fut le sujet de longues négociations entre lui-même et les agents financiers, avant qu'il pût les induire à prendre ce million de louis sterling. Ils étaient très-impatiens d'échapper à la responsabilité, et ce ne fut qu'en refusant de leur donner l'emprunt du tout qu'il pût les induire à l'accepter ; et c'était grâce à cet arrangement qu'il avait pu réussir à placer le plein montant sur le marché anglais. Quant à la clause donnant le pouvoir de refuser un partage à des personnes impropres, il supposait que l'hon. monsieur savait ce que c'était qu'un "stag." Il était d'usage chez des hommes manquant de scrupule de s'emparer illégalement des certificats originaux, et chaque financier s'est toujours réservé à lui-même et à ses chefs le pouvoir de disposer sommairement des applica-

tions de cette classe particulière de gens. C'était ce qui avait donné lieu à cette clause, et elle ne fut pas insérée afin que lui ou les agents pussent montrer de favoritisme pour personne. Relativement au rapport de l'hon. membre pour Cumberland que l'ancien gouvernement avait réduit la taxation de \$2,000,000, il (M. CARTWRIGHT) prétendait qu'en autant que cette Chambre avait promis avant cette réduction de la taxe de pousser le chemin de fer du Pacifique aussi rapidement que le permettaient les finances, il n'était que juste qu'en faisant cet arrangement avec la Colombie-Britannique le montant de la taxe serait rétabli. Il le répétait, le fait était précisément tel que rapporté, sans cette taxe additionnelle, il y aurait eu en 1874 un déficit net d'un million et un quart, et probablement de deux millions en 1875. Nous aurions perdu le contrôle du marché, et les scènes auraient été souvent répétées—scènes que le peuple de ce pays n'a pas oubliées—dont nous avons été témoins en 1866 lorsque SIR A.T. GALT a été obligé d'informer la Chambre qu'il était forcé d'emprunter de l'argent sur des Bons Canadiens à 8 par cent par année. Il demandera à la Chambre si elle a oublié qu'en 1866-67 nos cinq par cent, maintenant valant de 106 à 107 avaient descendu au chiffre ruineux de 74 à 75 centins dans la piastre. Il avait à dire aux honorables membres que s'ils désiraient voir se renouveler ces scènes, ils n'avaient qu'à transporter le député de Cumberland de l'autre côté de la Chambre à ce côté-ci.

HON. M. MITCHELL.—Est-ce que cet état de choses existait durant l'administration de M. TILLEY ?

HON. M. CARTWRIGHT dit que ça n'avait pas existé, mais que nous avons été très voisins d'un semblable état de choses depuis la Confédération. Il ne blâmait pas Sir ALEXANDER GALT pour cette condition d'affaires en 1866-67, parce qu'il avait été lui-même la victime des circonstances. Bien qu'il fut animé de l'espoir que nous continuerons à être aussi prospères que nous le sommes à présent, il n'est pas impossible néanmoins que nous aurons le spectacle de quelques embarras. L'hon. monsieur a mis à la charge que lui (M. CARTWRIGHT) criait à la dépréciation de notre crédit. En réponse il n'a sim-

plement qu'à dire que, dans cette matière comme dans les autres, l'honnêteté est la meilleure politique, et qu'il savait que vraisemblablement il obtiendrait plus de succès en s'adressant au marché, *stock market*, avec des états sans déviations exposant la manière à laquelle il voulait avoir recours pour rencontrer ses obligations. La politique du gouvernement et celle de l'opposition étaient actuellement carrément soumis au pays et devant la Chambre. Qu'ils avaient la détermination ouverte et honnête de rencontrer les obligations auxquelles ils étaient soumis, et qu'ils étaient confiants que le succès dépendrait d'une constatation de faits ouverte et honnête—accomplir au lieu de promettre—qu'ils voulaient administrer les affaires du pays, dans le sens de ses meilleurs intérêts—et qu'il laissait à la Chambre et au pays de juger et de déclarer si la politique de l'hon. monsieur était propre, ou non, à atteindre ce but. Les propositions du gouvernement sont prêtes à subir l'épreuve de la plus stricte investigation, et il espérait que l'année prochaine il serait en position d'opérer des réductions. Qu'il était impossible pour le gouvernement d'accomplir de suite tout ce qu'il avait anticipé, mais qu'il s'acquitterait de ses devoirs pour le mieux. La véritable comparaison entre le présent et l'ex-gouvernement était la question de l'augmentation de la dépense publique durant ces administrations respectives. Il doit ajouter, en concluant, et relativement aux différents items qui ont été mentionnés, qu'il serait heureux de fournir à son hon. ami toutes les informations qu'il pourrait désirer. Il pense que la Chambre doit être satisfaite sur un point au moins. Le document placé devant la Chambre doit être considéré comme ayant le mérite d'être franc et ouvert, et il pense que lorsque les faits seront mûrement considérés, le pays trouvera que le gouvernement loin d'être taxé d'extravagance et d'incurie sera traité tout autrement, et qu'il se convaincra également que les faits prédits ou anticipés l'année dernière se sont à-peu-près toutes accomplies.

HON. M. TUPPER dit qu'il ne demandait pas la permission de répondre à l'argument général de son hon. ami, mais il pensait que la Chambre aurait

l'indulgence de lui tolérer quelques remarques relativement aux insinuations qui avaient été lancées. Quant à l'insinuation que lui (M. TUPPER) ait eu quelques connections avec des contracteurs dans ce pays, ou qu'il ait fait usage de quelques faveurs que ce soit en sa qualité de ministre des Douanes, ou qu'il ait permis à aucun ami de faire autre chose que ce qui est légitimement permis, ou qu'il ait toléré ou permis qu'aucun argent eut été détourné de sa destination—il donnait le démenti le plus distinct et le plus formel, et qu'il déclarait que si aucun gentilhomme trouvait bon de porter contre lui cette charge, il était prêt à laisser vacant son siège dans cette Chambre.

L'HON. M. CARTWRIGHT dit qu'il n'avait pas l'intention d'imputer aucune chose du genre au sujet des revenus du gouvernement. Ce qu'il avait à dire c'est que des abus intolérables avaient été découverts par son hon. ami le ministre des Finances, et qu'il était à les corriger. Il n'accusait pas l'hon. monsieur de participer dans des péculats, mais il dit que l'investigation qui a été instituée au sujet du chemin de fer Intercolonial, avait exposé un état de choses qui ne rejaillissait pas très favorablement pour le crédit de l'hon. monsieur, ou pour le gouvernement duquel il faisait partie.

L'HON. M. TUPPER dit qu'il était prêt à subir l'épreuve de la plus entière investigation et de la plus complète discussion sur toute la part qu'a eue l'ancien gouvernement dans l'administration des affaires de cette société et qu'il était prêt à épuiser toute espèce d'enquête sur le sujet,

M. DOMVILLE demanda comment il se faisait que le gouvernement eût envoyé M. BRYDGES en mission spéciale dans le Nouveau-Brunswick après qu'il eut été démis de ses fonctions dans la compagnie du Grand-Tronc? Le ministre des Finances a insinué que M. DOMVILLE savait la raison pour laquelle M. BRYDGES avait été envoyé dans les Provinces Maritimes. Il désirait entendre le ministre des Finances expliquer clairement ce qu'il avait insinué. La vérité était qu'il n'avait aucune charge à faire, mais qu'il s'était glissé un peu partout comme le fait un assassin nocturne. Il était là pour défendre le caractère des marchands des

provinces d'en bas, ainsi que son propre caractère, contre les sales diffamations qui leur avaient été prodiguées. Il pensait que des corruptions avaient été pratiquées et il ne croyait pas que le gouvernement pouvait faire un meilleur homme pour les fureter que le ministre des Douanes. Il existait une vieille maxime et très vraie, "Servez-vous d'un marchand pour attraper un marchand." Si de la corruption a été pratiquée soit dans les affaires de Douane ou de chemin de fer, on doit y mettre un terme, peu importe l'administration qui les a perpétrées, peu importe que ce soit sous l'administration de l'hon. membre pour Kingston ou sous celle du Premier Ministre. Malgré qu'il n'eut pas l'honneur d'être un des partisans du PREMIER, il avait au moins celui de croire qu'il essayait de faire pour le mieux. Malgré que, comme libéral, il puisse différer d'opinion d'avec lui sur quelques questions, il ne se rendra néanmoins jamais coupable de déverser sur son caractère des diffamations semblables à celles que le ministre des Finances a déversé sur les marchands des Provinces Maritimes. Il voulait bien admettre que la dernière administration avait donné lieu à des doutes de corruption, en altérant la valeur des envois de l'Angleterre, et mettant ensuite tout l'odieux sur de pauvres commis qui ne connaissaient rien de ces envois, et en les rendant parjures même; qu'il voulait bien qu'il y eut un terme à ces choses-là, mais en même temps il était heureux de dire que l'ancienne administration n'avait jamais fait ce que la présente administration avait essayé d'opérer. Il n'y a rien de tel que de préposer un marchand à la position de ministre des Finances pour fureter ces affaires-là. Sans aucun doute, il y a eu des abus. Si le Ministre des Douanes pense que les faits en question sont surchargés, il va reprendre son siège et attendre la contradiction, mais il n'en agira pas ainsi. Il ne dira rien de plus sur ce point, et qu'il était certain qu'à l'avenir le tout fonctionnerait d'une meilleure façon. Quant à la mission de M. BRYDGES concernant les affaires du chemin de fer Intercolonial, il pensait que l'on admettrait facilement, du moins de la part des membres des Provinces Maritimes, que ç'avait été ni

plus ni moins qu'un insuccès. Si la politique du gouvernement à ce sujet eut été correcte en principe, et si c'eût été l'opinion du gouvernement, qu'elle l'était, il ne s'en serait pas départi, ou du moins jusqu'au moment où il aurait été prouvé que le revenu du chemin de fer avait souffert. Dans ce cas on aurait pu raisonner comme suit: "Supportez-vous le gouvernement?" "Oui." "Oh! vous pouvez vous attendre à un taux spécial pour votre bois. Conduisez-le à la ville." Mais, si vous étiez un cultivateur la question serait: "Supportez-vous DOMVILLE?" "Oui." "Oh! vous n'avez que quelques sacs de grain ou de farine à vendre. Vous devez payer à tant le sac." Il termine en félicitant la Chambre sur le ton apporté dans la discussion comparé à celui de l'année dernière; et après avoir entendu les discours du ministre des Finances et celui de l'hon. membre pour Cumberland, il ne pensait pas qu'il fut sage d'entrer plus avant dans le débat.

L'HON. M. MACKENZIE dit qu'il n'entendait pas se joindre à aucun débat de forme. Il se lève seulement pour attirer l'attention de la Chambre sur les circonstances extraordinaires qu'il trouve, pour la première fois, un membre prééminent de l'autre côté de la Chambre, qui sérieusement et honnêtement prétendait que le gouvernement aurait dû charger certaines dépenses au capital, au lieu de les placer au compte du revenu. Quand il était dans l'opposition, il a eu à supporter avec le gouvernement d'alors, et a voté et a parlé afin que ces dépenses fussent chargées au revenu, et il n'était pas tout-à-fait satisfait de voir un des chefs de l'opposition insister à prouver que les comptes ont été tenus de manière à placer au compte du revenu au lieu de le placer au capital. C'était une chose très-extraordinaire de voir le chef de l'Opposition prétendre semblable chose, mais qu'il dirait à l'hon. monsieur que le gouvernement était lié par les mêmes principes qu'ils avocassent lorsqu'ils siégeaient de l'autre côté de la Chambre. Il considère que le demi-million mentionné par l'honorable membre comme devant être chargé au capital, ne devait pas l'être, et ne le serait jamais tant qu'il ferait partie de l'administration du pays. Il considère que lorsqu'un ouvrage public est terminé,

fourni au complet, et régulièrement en opération, que tout ce qui s'y rattache doit être chargé aux revenus, parce que le gouvernement peut y aliéner des sommes d'argent provenant d'autres sources pour rencontrer leurs engagements, ce qu'une compagnie privée ne peut avoir à sa disposition. Il est bien clair que la construction de matériel additionnel, l'obtention de locomotives additionnelles, la construction de nouvelles jonctions, le renouvellement des lisses sur le chemin doivent être chargés au revenus et non pas au capital, et quand l'honorable membre copie mon rapport pour faire sa preuve, il semble croire que j'ai abondé dans ses vues. Le rapport d'un département comme le sien n'a pas été écrit par le ministre. C'est un simple recueil de documents et rapports des officiers respectifs de ce département. Il y a une différence bien simple entre les dépenses encourues pour l'entretien, et le renouvellement du chemin. Le surintendant avait la charge des dépenses de l'entretien seulement. L'ingénieur-en-chef avait la charge des dépenses sur le chemin, comme il l'aura à l'avenir et son intention (à lui le Premier) est que tout ce qui se rattache à l'entretien des voies ferrées devait être chargé aux revenus et non pas au capital. Il est bien certain que les hommes d'affaires de la Chambre supporteront le gouvernement dans la position qu'il a prise. Il ne dira pas grand'chose sur le sujet traité par l'honorable membre du côté opposé, mais il considère son mode de comparaison injuste. L'honorable membre a comparé les votes de la Chambre pour les dépenses approximatives, avec ceux des dépenses de l'année dernière. Il sait que de pareilles comparaisons sont fausses, cela ne tend qu'à donner des informations erronées, qu'il compare les votes et les estimés de cette année avec les votes et les estimés de l'année dernière, où qu'il prenne les dépenses de cette administration pour une période déterminée et les compare avec les dépenses d'aucune autre administration. L'honorable membre a aussi fait allusion dans des termes très forts, pour ne pas dire offensants, à l'augmentation des salaires dans le département des Douanes. Il suppose que l'honorable membre a oublié que le 31 octobre 1873, à l'époque où il ne possédait plus la confiance de

la Chambre, l'ancien gouvernement passa un ordre en conseil pour augmenter de \$50,000 par année le salaire des employés des Douanes, et l'honorable membre a eu assez peu de scrupule ce soir, de mettre cette augmentation sur le compte du gouvernement actuel ; il est vrai que le gouvernement actuel a modifié considérablement cette augmentation de \$50,000. Malgré que cette augmentation soit de la main de l'honorable membre même il en accuse pas moins le gouvernement actuel. (Écoutez, écoutez.) L'honorable membre pour le comté de Kings a brièvement fait allusion à la position de M. BRYDGES comme commissaire spécial des chemins de fer des Provinces d'en bas. Ce n'est pas le temps de discuter les opérations ou les rapports de M. BRYDGES, mais c'est quelque chose de curieux d'observer que les honorables membres du côté opposé qui ont donné à M. BRYDGES la place de commissaire en chef du chemin de fer Intercolonial, dans laquelle il n'a pas été dérangé, l'attaquent, et lui lancent des épithètes infamantes depuis qu'il a manifesté le désir de s'enquérir des opérations, et de l'administration de différentes parties du chemin. Il est satisfait de les voir attaquer M. BRYDGES, parce que cet honorable monsieur est parfaitement capable de se défendre lui-même. Mais il ne pense pas que c'est montrer de la reconnaissance de leur part en agissant ainsi. Lorsque le nouveau gouvernement entra en charge, la première chose que fit M. BRYDGES, fut d'offrir sa résignation, et il est le seuls commissaires qui ait eu le bon sens et la convenance d'envoyer sa résignation immédiatement. Les autres ont attendu, jusqu'à ce qu'ils fussent déplacés. Il reconnaît l'habileté de M. BRYDGES. Malgré qu'il n'ait pas le plaisir d'être du même parti politique, cependant il se croit tenu de retenir ses services comme étant un des hommes les plus capables du pays. Il n'est pas engagé à être toujours d'accord avec M. BRYDGES, sur ce qu'il fait, ou peut faire, mais il se croit obligé lorsqu'un serviteur public est attaqué injustement de dire un mot en sa faveur.

L'HON. M. TUPPER demande s'il lui sera permis de répondre, comme il pensait que l'honorable membre avait fait une erreur importante en

L'hon. A. Mackenzie

disant que tous les membres de la commission du chemin de fer Intercolonial étaient démis.

L'HON. M. MACKENZIE.—Il n'a pas dit qu'ils étaient démis mais déplacés.

L'HON. M. TUPPER.—L'honorable membre même a dit dans cette Chambre que M. WALSH avait offert sa résignation sans aucune pression de la part du gouvernement.

L'HON. M. MACKENZIE.—Il a oublié de dire que M. WALSH avait fait une tournée électorale et avait pris une position qui n'était pas tolérable. En conséquence, il lui écrivit une lettre, l'informant du fait, ce qui équivalait à un déplacement. (Cris de "Oh! oh!") Il entend dire par cela qu'il n'y a eu de résignation volontaire que de la part de M. BRYDGES, car du moment que M. WALSH s'était plongé dans la politique, il ne pouvait être gardé. M. WALSH, eut le bon sens de voir les choses de cette manière, il donna sa résignation, et je lui en donne crédit. Sans les remarques malhonnêtes du membre pour le comté de King, il n'aurait pas parlé de cette affaire. Tous les membres de la Chambre sont en possession des différents tarifs publiés dans le rapport de M. BRYDGES, et l'allégation faite ce soir que quelques individus avaient des tarifs spéciaux, parce qu'ils étaient des soutiens du gouvernement, est, pour le moins, une accusation grossière. Il est bien certain que pareille chose n'est jamais arrivée, parce que M. BRYDGES avait instruction de faire tous les arrangements pour lui-même et les employés sous son contrôle purement dans les intérêts publics, et ce en sa qualité d'hommes d'affaires. Il ne peut songer qu'il aurait agi d'après des sentiments politiques, ou sous une pression politique, et donné des tarifs spéciaux à aucunes personnes, ou à aucunes classes. Il n'a jamais entendu formuler cette accusation avant ; il n'a jamais reçu un mot ni une ligne de qui que ce soit, ni aucune autre chose semblable, il est bien certain que l'honorable membre est mal informé.

M. DOMVILLE.—Il veut dire, s'il ne l'a pas déjà dit, que lorsqu'un tarif est basé sur un principe commercial dans le but de rendre un chemin de fer payant, et non pas dans le but d'accommoder le public, ce n'est pas parler

favorablement de ce tarif puisque sous la pression qui était exercée, ils ont dû les changer, et accorder des tarifs spéciaux à celui-ci et à celui-là. Il ne se rappelle pas avoir porté aucune accusation distincte qu'un tarif spécial avait été accordé à un partisan politique.

L'HON. M. MACKENZIE.—Il est content de voir que l'hon. membre n'avait fait aucune accusation spéciale, mais en avait seulement insinué une.

M. DOMVILLE dit qu'il n'est pas de ceux qui font des insinuations sans leur donner effet. S'il désirait insinuer il pourrait trouver un cas ou deux qui mériteraient d'être développés. Ce n'était pas une chose honnête de la part du ministre des Finances d'envoyer le gérant d'un chemin de fer en ruine, et qui avait été déplacé, pour prendre la charge des chemins de fer des Provinces Maritimes.

L'HON. M. MITCHELL.—Il n'avait pas l'intention de faire aucune observation durant le cours de ce débat, mais les attaques constantes qui viennent de l'autre côté de la Chambre contre l'ancienne administration, dont il était un des membres, l'obligent de faire quelques remarques particulièrement en réponse au PREMIER. Cet honorable membre a pris occasion de dire, que lorsqu'un chemin de fer est construit, la politique du gouvernement est de fermer le compte capital, et de charger toutes les dépenses subséquentes sur la ligne aux revenus du chemin de fer. Il demande si c'est là la politique du gouvernement relativement à l'embranchement de Spring Hill, à l'extension d'Halifax, l'extension des quais à Shédiac, et l'extension du Havre de St. Jean. Quand le chemin de fer du Nouveau-Brunswick fut construit par le gouvernement de cette Province, il fut construit sur une échelle très limitée. Malgré qu'il fut bien construit, le gouvernement dont il était alors un des membres, n'était pas capable de le finir d'une manière aussi élaborée que le requièrent les besoins du jour. Est-ce à dire que l'extension qu'il faut aujourd'hui faire sur ce chemin avec une dépense de millions de dollars, doit être chargée au revenu de ce chemin. L'idée est déplacée, ils peuvent aussi bien dire que les lisses d'acier sur le chemin de fer du

Grand Tronc, doivent être chargées aux revenus de ce chemin. Il n'hésite pas à dire que les chemins de fer du Nouveau-Brunswick sont traités d'une manière injuste par le gouvernement actuel. Lorsque le Nouveau-Brunswick est entré dans la Confédération, il était pauvre. Durant la construction du chemin de fer Intercolonial, le fonds roulant (*rolling stock*) des chemins de fer de la Province, a été mis sur cette ligne, et ce n'est que l'année dernière qu'ils ont pu le remplacer par un fonds roulant neuf et renouveler le chemin avec des lisses améliorées. Il a été trouvé convenable de charger les dépenses occasionnées à cet effet, au compte capital. Une appropriation pour cet objet fut votée par la Chambre. Si la politique du gouvernement du jour, est de charger de pareilles dépenses aux revenus, ils devraient les changer aussi vite que possible. Il comprend pourquoi il est désirable cette année que les comptes démontrant que l'ancienne administration avait mis le pays sur les bords de la ruine, et afin de pouvoir démontrer cela, il était convenable de charger aux revenus ces dépenses considérables qui doivent être chargées au compte capital. Il ne prétend pas dire que c'est là le but de l'honorable ministre des Finances mais c'est la conclusion raisonnable que l'on doit tirer de la politique du gouvernement. Un mot à propos de M. BRYDGES. Ce n'est pas le temps, et il n'entend pas lui reprocher sa conduite ni celle de l'administration par laquelle il est employé. Il considère M. BRYDGES comme un homme très capable, mais il croit que s'il avait apporté autant d'attention à la construction du chemin de fer Intercolonial qu'il en a apporté à remplir la charge que lui a confiée le PREMIER, ce chemin serait aujourd'hui en opération. Relativement au tarif établi par M. BRYDGES, il peut dire, que lorsque le chemin de fer a été construit par le Nouveau-Brunswick, ce n'était pas dans l'espoir qu'il rapporterait un bénéfice commercial, mais comme une grande entreprise provinciale, et les tarifs qui ont été établis, n'ont pas été basés sur un principe commercial, mais en vue d'étendre le commerce et la colonisation dans la Province. Quand la Province entra dans la Confédération, le chemin de fer

qui représentait une valeur commerciale pour chaque dollar qu'il avait coûté, fut transféré au Canada. Il n'est pas moins rémunérateur que le Grand-Tronc dans lequel le Canada a £3,000,000 sterling d'investis qui ne rapportent rien, ou le chemin de fer du Nord, pour lequel on a demandé à la Chambre de l'abandonner pour la bagatelle d'une chanson. Les honorables membres devraient se rappeler ces faits quand ils disent qu'il faut des bénéfices commerciaux pour les millions dépensés dans la construction du chemin de fer du Nouveau-Brunswick. Lorsque M. BRYDGES est descendu, et qu'il a établi des tarifs sur une base commerciale, il a outragé l'opinion de tous les hommes sensés du Nouveau-Brunswick qui savent combien ils ont été taxés pour la construction de ce chemin. Est-ce que les canaux du St. Laurent, ou le canal Welland sont administrés sur une base commerciale ?

L'HON. M. MACKENZIE.—Oui.

L'HON. M. MITCHELL dit, qu'ils ne le sont pas, et il défie l'hon. membre de prouver son assertion. Il (M. MITCHELL) peut démontrer qu'ils ne paient que deux pour cent sur le montant déboursé, et ce revenu aurait même été perdu si, grâce à Dieu, le traité de réciprocité qu'on voulait nous imposer n'eût pas avorté. Il se faisait un certain commerce entre Montréal, Toronto et les Provinces Maritimes. Ce commerce M. BRYDGES est en voie de le tuer avec son tarif. Des milliers de quarts de farine qui passaient autrefois par le Golfe St. Laurent, passeront maintenant par la voie de Boston et New-York qui ne pouvait avant faire compétition à la route canadienne. Il y a sept ans il n'y avait qu'un seul vapeur pour le commerce inter-provincial, l'année dernière il y en avait treize d'employés pour le même commerce. Avec ces tarifs élevés les marchands de Montréal et de Toronto ne pourront pas faire compétition aux meuniers de l'Ohio. Il croit que M. BRYDGES a été envoyé dans les provinces d'en bas avec instruction de placer les chemins de fer sur une base commerciale sans s'occuper si en agissant ainsi, on ne ferait pas de dommage au pays. Il avertit le PREMIER, que le plus tôt le tarif sera changé, ce sera le mieux, s'il ne veut pas détruire le commerce qui a aidé à

former Ontario aussi bien que les Provinces d'en bas. Il croit manifester les sentiments du peuple du Nouveau-Brunswick en disant que le tarif cause un mécontentement universel.

L'HON. M. SMITH.—L'hon. membre pour Northumberland a professé de parler pour le Nouveau-Brunswick, il (M. SMITH) connaît quelque chose de cette province et désire établir directement qu'il n'acquiesce pas à tout ce qui a été dit par son hon. ami relativement à cette province. Quand le temps sera venu, lorsque le rapport de M. BRYDGES sera devant la Chambre, il exprimera ses vues sur le sujet.

L'HON. M. MACKENZIE dit, que les estimés démontreront que les extensions à Halifax et à St. Jean ont été au-delà des limites où elles avaient été localisées, en conséquence elles ont été proprement chargées au compte capital.

L'HON. M. MITCHELL.—A quel compte est chargeable l'embranchement de Spring Hill ?

L'HON. M. MACKENZIE.—Ce n'est qu'une petite jonction.

L'HON. M. MITCHELL.—Elle a une longueur de cinq milles.

L'HON. M. MACKENZIE dit que de fait l'embranchement de Spring Hill n'appartient pas à la Puissance du Canada, les améliorations à y faire sont pour faciliter le trafic du chemin, en conséquence elles tombent dans la catégorie des dépenses ordinaires chargeables aux revenus. Il ne croit pas avoir dit quelque chose de nature à provoquer l'honorable membre pour Northumberland, mais l'ancienne administration ne peut pas plus s'attendre à échapper à la critique que l'administration actuelle. Il n'a pas eu l'intention de dire quelque chose d'offensant.

L'HON. M. MITCHELL dit que l'hon. ministre des Finances a lancé le nom de M. BRYDGES dans ce débat. Il peut assurer l'honorable Premier que s'il a parlé plus chaleureusement que la plupart des hommes froids et impassibles, il n'en était pas moins calme, et nullement excité.

L'HON. M. BURPEE expliqua l'augmentation continue des dépenses de son département depuis cinq années. Dans les quatre principaux ports de Québec et Ontario, les marchands étaient chargés avec l'examen de leurs

marchandises, le charroyage des marchandises des vaisseaux aux magasins d'entrepôt, et un certain montant pour le paquetage après l'examen. Pour abolir ces charges, comme dans les autres ports, il faudrait une somme de \$16,000. Un autre magasin d'entrepôt à Toronto coûterait \$1,000 par année. Dans le département de la jauge, on a trouvé qu'une grande quantité de marchandises, passait des villes dans les villages de l'intérieur, faute de contre-marches qui les auraient retenues dans les magasins d'entrepôt et les stations, ou dans bien des cas, les marchands les ont enlevées sans savoir qu'elles étaient en franchise. Le département a été obligé de se pourvoir de magasins d'entrepôt dans plusieurs places, aussi de contre-marches, afin de démontrer que ces marchandises étaient en franchise. On a découvert que par le vieux système qui était en opération depuis des années, une somme de \$70,000 à \$80,000 de droits avait traîné depuis 1868 et n'avait pas été collecté. C'est ce qui augmente les dépenses du département. Il soumettra un état détaillé quand les estimés viendront devant la Chambre.

M. PLUMB.—Il se plaint de la manière dont les comptes publics ont été soumis, ils ont été calculés de manière à induire en erreur tous ceux qui ne les examinent pas minutieusement, et à créer l'impression qu'une épargne avait été effectuée pendant qu'il n'y en avait pas. Si on se souvient que l'ancienne administration avait dépensé \$11,000,000 en travaux publics chargeable au capital, cela démontre que sous leur administration il y avait un surplus dont ils jugeaient à propos de se servir de cette manière. Relativement à l'emprunt négocié par l'honorable ministre des Finances, il considère que c'est une très-heureuse transaction, sous les circonstances parce qu'après le dommageable discours du budget prononcé par l'honorable ministre des Finances l'année dernière, il est surprenant qu'il ait pu négocier un emprunt de cette grandeur. Cela prouve que les Financiers et les capitalistes de la Grande-Bretagne ont plus de confiance dans le Canada et ses ressources que l'honorable ministre des Finances. Si notre crédit est si bon à l'étranger, c'est dû au remarquable discours prononcé par l'honorable membre pour Cumberland.

Il a démontré qu'il n'y aurait pas de déficit et malgré que le ministère et ses partisans en aient ri, l'état des comptes à la fin de l'année a prouvé la rectitude de ses prédictions. Ce qu'il y a de particulièrement remarquable dans cet emprunt, c'est qu'il y avait en même temps un autre emprunt canadien sur le marché anglais, l'emprunt d'Ontario. Le contraste entre l'exposé du ministre des Finances de la Puissance, et celui du trésorier d'Ontario est frappant. L'un s'efforça de démontrer que le pays était dans une condition de dépression déplorable, et l'autre employa tous les secrets de la tenue des livres pour faire un exposé florissant. Il conclut en disant que du côté de l'opposition il soumet la cause avec les chiffres de l'honorable membre pour Cumberland. Il serait très-surpris d'apprendre qu'ils peuvent être contestés et il n'envie pas celui qui essayerait à se mesurer contre la vérité de ces énoncés.

M. GOUDGE dit qu'il ne se lève pas avec l'intention d'adresser la Chambre au long ce soir, car après les explications claires et précises du PREMIER MINISTRE, ainsi que la critique habile de l'hon. député de Cumberland, la Chambre doit posséder tous les faits nécessaires et désirables au sujet de l'administration des affaires financières de la Puissance. Il est heureux de dire, comme partisan du gouvernement qu'il est très-satisfait des explications et aussi de l'état supplémentaire du ministre des Finances, en réponse à l'hon. député de Cumberland. Mais vu que la question du chemin de fer Intercolonial avait été introduite dans le débat, qui était une question d'un grand intérêt à la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick, et vu qu'il représentait un comté traversé par le chemin de fer, il sent qu'il ne peut laisser passer l'occasion qui se présente sans exprimer l'espoir que lorsque la question viendra sur le tapis, comme elle viendra, elle recevra la considération sérieuse des ministres, et il espère qu'ils seront prêts à rencontrer les vues des membres de la Nouvelle-Ecosse sous ce rapport. Il sait que c'est une importante question, et qui avait donné beaucoup de trouble au gouvernement, mais c'était une question que le peuple des Provinces Maritimes croyait mériter l'attention sérieuse du gouvernement. et il

espère bien qu'elle l'a recevra. Son seul but en mentionnant cette affaire est de se mettre, en sa qualité de représentant de la Nouvelle-Ecosse, au fait du sujet, et de démontrer au peuple du Canada et à cette Chambre que cette question était de la plus haute importance pour le peuple de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et devait être dûment considérée lorsqu'elle viendrait devant la Chambre. Il croit que le temps n'est pas propice, et en conséquence il ne discutera pas plus longtemps ce sujet.

La motion étant adoptée la Chambre se forme en comité des subsides. M. SCATCHERD au fauteuil.

Le comité adopte quelques items pour la forme, se lève et rapporte progressivement, et demande permission de siéger encore.

L'HON. M. MACKENZIE propose l'ajournement de la Chambre.

La chambre s'ajourne à 11.45 p.m.

ERRATUM.—Ce qui suit a été omis dans le discours de M. BOWELL sur la question de l'amnistie, prononcé le 11 février, et aurait dû suivre le télégramme signé "A. MORRIS," page 21 des délibérations de ce jour:—

"Que le ministre de la Justice (M. DORION) ou quelqu'un de sa part, avait eu une entrevue avec RIEL, et que ce fait est prouvé par l'Evêque TACHÉ qui dit:—

"J'écrivis au Père LASCOMB aussitôt après avoir communiqué avec M. MORRIS, vers la première semaine de janvier, que très probablement le gouvernement canadien entamerait des négociations avec lui au sujet de l'élection de Riel;" et que le Père LASCOMB informa l'Evêque TACHÉ que M. DORION avait communiqué avec lui, soit directement ou par la voie de quelqu'autre personne."

CHAMBRE DES COMMUNES.

Mercredi, 17 février 1875.

L'ORATEUR prend le fauteuil à trois heures.

M. L'ORATEUR soumet un certificat de l'élection de THOMAS GREENWAY pour Huron Sud; aussi une liste des actionnaires de la Banque Métropolitaine le 15 février, 1875.

PROCÉDURE CRIMINELLE.

L'HON. J. H. CAMERON introduit un bill pour amender la loi relative à
M. Goudge

la procédure criminelle. Il explique que le but de ce bill est d'établir des dispositions pour que les témoins puissent être entendus devant des commissions, sous certaines restrictions, au criminel et au civil, lorsqu'il est nécessaire.

Le bill est lu une première fois.

BILLETS PROMISSOIRES.

L'HON. J. H. CAMERON introduit un bill pour amender la loi concernant les lettres de change et les billets promissaires. Sous un rapport la loi relative aux lettres de change était dans un état anomal. Dans les diverses provinces le taux des dommages sur les lettres de change protestées était de quatre à dix pour cent. Il croit que tout récemment la Chambre de Commerce de la Puissance avait adopté une recommandation qu'il devrait y avoir un changement complet au sujet des dommages sur les billets, la mettant sur le même pied en Canada que celui où elle se trouve dans presque tous les pays commerciaux. Au moyen de ce bill il se propose de mettre à néant toutes les lois qui existent dans les diverses provinces au sujet des dommages, et de les placer sur un pied uniforme, et rendre les montants recouvrables sur une lettre de change, en sus du montant de la lettre même, l'intérêt sur icelle, les frais de signification et de protêt, et le montant nécessaire à l'échange et ré-échange—uniformes dans toutes les provinces de la Puissance.

Le bill est lu une première fois.

PROTECTION DES PERSONNES PRÈS DES QUAIS ET BASSINS.

M. COOK introduit un bill pour pourvoir au moyen de se sauver pour les personnes qui tombent à l'eau dans le voisinage des quais et bassins. Il explique que beaucoup de vies se perdent en par des personnes tombant des quais où il n'y a pas de moyens propres à les atteindre. Le bill pourvoit à ce que des échelles soient attachées à tous les quais et bassins, à des distances de pas moins que vingt pieds.

Le bill est lu une première fois.

NAVIGATION DU SAGUENAY.

M. CIMON demande s'il est à la connaissance du gouvernement qu'il existe dans la rivière Saguenay à l'endroit où